

Mission évaluation environnementale
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Site de Bordeaux
Cité Administrative
Rue Jules FERRY - BP 55
33090 BORDEAUX CEDEX

Bègles, le 17 juillet 2018

Réf. LTBX 18 262/LL

Lettre recommandée avec AR n°1A 148 739 9640 7

Objet : Projet de centrale solaire au sol sur la commune de Marigny - Réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale

Madame, Monsieur,

Nous accusons bonne réception de l'avis de l'Autorité Environnementale relatif à la demande de création de centrales solaires sur la commune de Marigny, portée par la société Terre Neuve Energies.

Après examen attentif de cet avis, nous souhaitons vous apporter quelques précisions que vous trouverez ci-après.

En ce qui concerne le raccordement électrique entre le poste de livraison du parc photovoltaïque de Terre Neuve Energies et le réseau de distribution, le paragraphe IV.2.6.3 « raccordement au réseau » page 125 de l'étude d'impact permet d'apporter des éléments de contexte.

En effet, le poste source le plus proche étant à 20 km du site, un raccordement en plein réseau sur la ligne HTA a été privilégié. Pour cela une pré-étude simple pour le raccordement au réseau HTA a été réalisée par GEREDIS. Le résultat de cette étude indique que le parc photovoltaïque peut être raccordé à 2,5 km du site au lieu-dit Rimbault.

Le choix du tracé de la ligne souterraine est du ressort du gestionnaire de réseau (GEREDIS) qui, au préalable, aura soumis son projet de tracé au service de la préfecture en charge des Distributions d'Energies Electriques, conformément à l'article 50 du décret du 29 juillet 1927 portant Règle D'Administration Publique pour l'application de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie. Ce tracé de raccordement définitif ne sera connu qu'à l'obtention de la Convention de Raccordement.

Le raccordement électrique est souterrain selon les normes en vigueur. Le tracé se fait généralement en bord de route et de chemin. Ci-après figure un tracé de raccordement proposé dans l'étude d'impact :

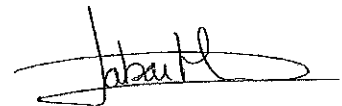


Cheminement pressenti du raccordement du projet au réseau de distribution

Bien que public, les coûts inhérents à la création de ce réseau (études et installation) sont intégralement à la charge du pétitionnaire du parc photovoltaïque, TERRE NEUVE ENERGIES.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Lucie LABARTHE
Chargée du projet



Copie : Mélissa MOREAU
Préfecture des Deux-Sèvres
Service de la Coordination et du soutien interministériels Pôle de l'Environnement
tél : 05.49.08.69.53